



Durée maximum d'une procédure de divorce

Par **anirbas**, le **08/06/2009** à **14:06**

Bonjour,

Mon ami est actuellement en pleine procédure de divorce depuis le 16 septembre 2007, et nous voudrions nous remarier très rapidement pour tourner la page de ce premier mariage raté.

Le problème c'est que la procédure traîne des pieds par rapport à la pension alimentaire de ses deux enfants. Son actuelle femme demande une pension de 200 € par mois mais lui est au comage et c'est moi qui la paye alors que nous sommes juste en cohabitation. De plus je suis en CDD et je ne touche que 1200€ /mois.

Deux questions en une sur ce point :

- 1/ Combien de temps dure au maximum un divorce ou le seul problème est le montant de la pension?
- 2/ Peut-on demander une diminution de pension alimentaire apres que la divorce soit définitivement prononcé?

Merci d'avance de me repondre sans nous juger. Si je pouvais je lui verserai encore plus mais là, impossible avec le SMIC de faire ce que nous ne pouvons pas

Par **Marion2**, le **08/06/2009** à **14:09**

Bonjour,

Il faut saisir en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend l'ex-épouse, en expliquant votre situation.

Il faut que Monsieur fournisse au JAF le montant ses charges et de ses revenus.

Cordialement.